

L2C Technologies
Société par actions simplifiée au capital de 2.500 euros
2 avenue Recteur Pironneau – 44300 Nantes
900 316 423 RCS Nantes
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 23 MARS 2026**

Le 23 mars 2026,

Monsieur Milad NOURI, agissant en qualité de Président de la Société et conformément aux décisions unanimes des associés en date du 13 mars 2026 et aux pouvoirs qui lui ont été délégués,

statuant sur les points suivants :

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social par émission de 11 actions ordinaires nouvelles ;
- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

a fait les constatations et pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social par émission de 11 actions ordinaires nouvelles

Le Président **rappelle** que la collectivité des associés, lors des décisions unanimes prises par acte sous seing privé en date du 13 mars 2026, a décidé :

- d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal total de 110 euros par émission de 11 actions ordinaires nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune **.../...,** à libérer intégralement pour la totalité de leur montant nominal et de la prime d'émission, en numéraire (l' « **Augmentation de Capital** ») ;
- de conférer au Président tous pouvoirs à l'effet de :
 - o recueillir les souscriptions aux actions ordinaires nouvelles et les versements y afférents ;
 - o clôturer par anticipation la période de souscription dès souscription de l'intégralité des actions ordinaires nouvelles émises ;
 - o prolonger, le cas échéant, la période de souscription ;
 - o obtenir le(s) certificat(s) attestant la libération et la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
 - o procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
 - o constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ;
 - o constater le caractère définitif des modifications ajoutées aux statuts et effectuer toutes formalités relatives à ladite Augmentation de Capital ;

- inscrire les actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des mouvements de titres de la Société et reporter cette inscription dans les comptes individuels d'actionnaires tenus par la Société ;
- d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Le Président, connaissance prise des documents suivants :

- décisions unanimes des associés en date du 13 mars 2026 ;
- bulletin de souscription .../... ;
- certificat de l'établissement bancaire .../... attestant le virement .../... sur le compte bancaire ouvert au nom de la Société, pour les besoins de l'Augmentation de Capital

constate que les 11 actions ordinaire nouvelles de la Société ont été intégralement souscrites et libérées.

En conséquence de ce qui précède, l'Augmentation de Capital est donc définitivement réalisée en date du 23 mars 2026.

A l'issue de cette Augmentation de Capital, le capital de la Société a été porté de 2.500 euros à 2.610 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société

En conséquence de la décision précédente, le Président **constate** que la modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société adoptés par décisions unanimes des associés en date du 13 mars 2026 sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée, sont entrés en vigueur à compter du 23 mars 2026.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de cet acte, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

.../...

Signé électroniquement à Nantes, le 23 mars 2026

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT**

Signed by:

17B2FE7F0217427...

Monsieur Milad NOURI
Président